



BOURGEOISIE DE TROISTORRENTS

PROCES-VERBAL ASSEMBLEE PRIMAIRE BOURGEOISIALE DU 10 FEVRIER 2025 / N° 01-2025

Présidence : Corinne Cipolla
Secrétaire communal : Eric Donnet-Monay

Lieu : Salle polyvalente Troistorrents

Début : 20h05
Fin : 20h40

Excusés :

Chessex Guy, Chessex Lysiane, Donnet Martial, Donnet-Monay Fabrice, Dubosson Albin, Dubosson Isabelle, Maret Marianne, Merz Jonathan, Sforza Michel, Wassmer-Joris Sarah

Présents : 75 personnes

1. NOMINATION DES SCRUTATEURS	2
2. ORDRE DU JOUR	2
3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE PRIMAIRE BOURGEOISIALE DU 3 JUIN 2024	2
4. LECTURE DU PLAN FINANCIER QUADRIENNAL 2025-2028	2
5. BUDGET DE L'EXERCICE 2025 DE LA BOURGEOISIE : PRESENTATION ET APPROBATION.....	4
6. NOMINATION DE L'ORGANE DE VERIFICATION DES COMPTES	7
7. NOMINATION DE 9 MEMBRES DE LA COMMISSION BOURGEOISIALE POUR LA LEGISLATURE 2025-2028	7
8. DEMANDE D'AGREGATION (DROIT DE BOURGEOISIE) : PRESENTATION ET ACCEPTATION	8
9. DIVERS.....	9

Préambule

Au nom du Conseil communal, Madame la Présidente salue chaleureusement les citoyennes et les citoyens et leur souhaite la plus cordiale des bienvenues à cette 1^{ère} Assemblée primaire bourgeoise de l'année 2025. Celle-ci a été convoquée dans les délais légaux par une publication au pilier public ainsi que via une annonce sur nos différents supports de communication. Elle informe que ce sont les bulletins verts qui devront être utilisés pour voter. Les personnes excusées étant les mêmes qu'à l'Assemblée primaire bourgeoise, ces dernières ne sont donc pas citées à nouveau.

1. NOMINATION DES SCRUTATEURS

Madame la Présidente propose de nommer Madame Anne-Françoise Dubosson et Monsieur Jean-Marc Dubosson en qualité de scrutateurs. La proposition ne soulevant aucune remarque, elle est considérée comme acceptée. Elle remercie ces deux citoyens d'avoir accepté cette tâche.

2. ORDRE DU JOUR

Madame la Présidente donne lecture de l'ordre du jour qui a été publié avec la convocation de l'Assemblée primaire bourgeoise de ce soir, soit :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée primaire bourgeoise du 3 juin 2024.
2. Lecture du plan financier quadriennal 2025-2028.
3. Budget de l'exercice 2025 de la Bourgeoisie : lecture et approbation.
4. Nomination de l'organe de vérification des comptes.
5. Nomination de 9 membres de la Commission bourgeoise pour la législature 2025-2028.
6. Demande d'agrégation (droit de bourgeoisie) : présentation et acceptation.
7. Divers.

Cet ordre du jour est accepté sans remarque. Madame la Présidente déclare l'Assemblée primaire bourgeoise habilitée à prendre les décisions découlant de l'ordre du jour soumis.

3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE PRIMAIRE BOURGEOISIALE DU 3 JUIN 2024

La lecture du procès-verbal de l'Assemblée primaire bourgeoise du 3 juin 2024, publié sur le site internet de la Commune et mis à disposition au Greffe municipal, n'est pas demandée et celui-ci ne soulève aucune question. Il est accepté à l'unanimité. Des remerciements sont adressés à son auteur, le Secrétaire communal, Monsieur Eric Donnet-Monay.

4. LECTURE DU PLAN FINANCIER QUADRIENNAL 2025-2028

Comme il s'agit d'une obligation légale, le plan financier quadriennal doit être présenté à l'Assemblée primaire bourgeoise pour information, mais il n'est pas soumis à l'approbation de celle-ci. Ce plan est un outil de pilotage important pour le Conseil communal qui sera encore affiné à l'avenir. Il fixe les lignes directrices des investissements futurs, en prenant en compte ceux déjà décidés et ceux à venir. Ce plan financier permet d'obtenir un regard à moyen terme pour prioriser les investissements et les projets. L'objectif du Conseil est d'établir un plan financier à plus long terme, à l'horizon des 10 à 15 prochaines années, afin d'être plus pertinent. Toutefois, cela nécessite encore un travail conséquent en lien notamment avec le plan directeur en cours d'élaboration.

Madame la Présidente procède à la lecture du plan financier quadriennal 2025-2028.

COMPTE DES INVESTISSEMENTS	Budget 2025	PF 2026	PF 2027	PF 2028
0 Services généraux	-	53 000	53 000	23 000
<i>Bâtiments</i>	-	<i>50 000</i>	<i>50 000</i>	<i>20 000</i>
<i>Routes</i>	-	<i>20 000</i>	<i>20 000</i>	<i>20 000</i>
<i>Participations communale routes</i>	-	<i>- 17 000</i>	<i>- 17 000</i>	<i>- 17 000</i>
8 Economie publique	110 000	200 500	166 000	156 000
<i>Alpages et routes</i>	-	<i>37 500</i>	<i>33 000</i>	<i>33 000</i>
<i>Achat forêts</i>	<i>20 000</i>	<i>20 000</i>	<i>20 000</i>	<i>20 000</i>
<i>Service forestier</i>	<i>90 000</i>	<i>143 000</i>	<i>113 000</i>	<i>103 000</i>
TOTAL Investissements nets	110 000	253 500	219 000	179 000

0. Services généraux : montants de base, à affiner, pour les bâtiments des écoles de Chenarlier et de Chemex.

8. Economie publique :

- Alpages et routes : montants de réserve habituels. Il est précisé qu'un travail est en cours pour distinguer les routes forestières, d'alpage et autres, pour une répartition correcte des coûts.

CHIFFRES CLES	Budget 2025	PF 2026	PF 2027	PF 2028
MARGE D'AUTOFINANCEMENT	134 800	193 600	235 900	281 100
RESULTAT	- 21 800	27 600	63 900	107 100
INVESTISSEMENTS NETS	110 000	253 500	219 000	179 000
FINANCEMENT INVESTISSEMENTS	24 800	- 59 900	16 900	102 100
EVOLUTION FORTUNE	3 617 330	3 664 930	3 708 830	3 815 930

Aucune question n'étant posée, Madame la Présidente passe au point suivant de l'ordre du jour.

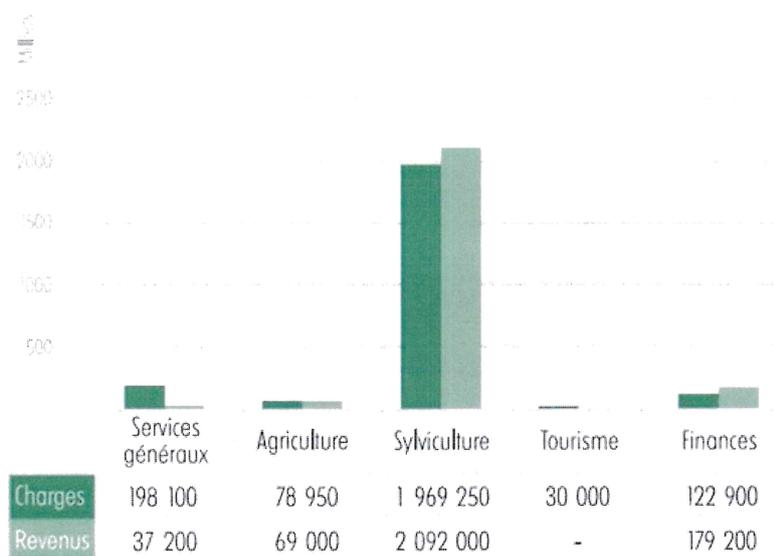
5. BUDGET DE L'EXERCICE 2025 DE LA BOURGEOISIE : PRESENTATION ET APPROBATION

En préambule, Madame la Présidente informe l'Assemblée que les citoyens ont pu prendre connaissance d'une version résumée du budget de l'exercice 2025 dans le journal communal, avec notamment les principaux indicateurs. La version détaillée était quant à elle disponible pour consultation sur le site internet et déposée au Greffe communal.

La parole est donnée à Monsieur Grégoire Parchet, Chef du service Administration et finances, pour la présentation du compte de résultat du budget de l'exercice 2025. Il débute par la présentation des chiffres clés :

- La marge d'autofinancement s'élève à CHF 134'800.
- Le résultat présente une perte de CHF -21'800.
- La fortune nette est donc estimée au 31.12.2025 à CHF 3'617'330.
- Les investissements nets se montent à CHF 110'000.
- Il en résulte un excédent de financement de CHF 24'800.

Compte de résultats – classification fonctionnelle

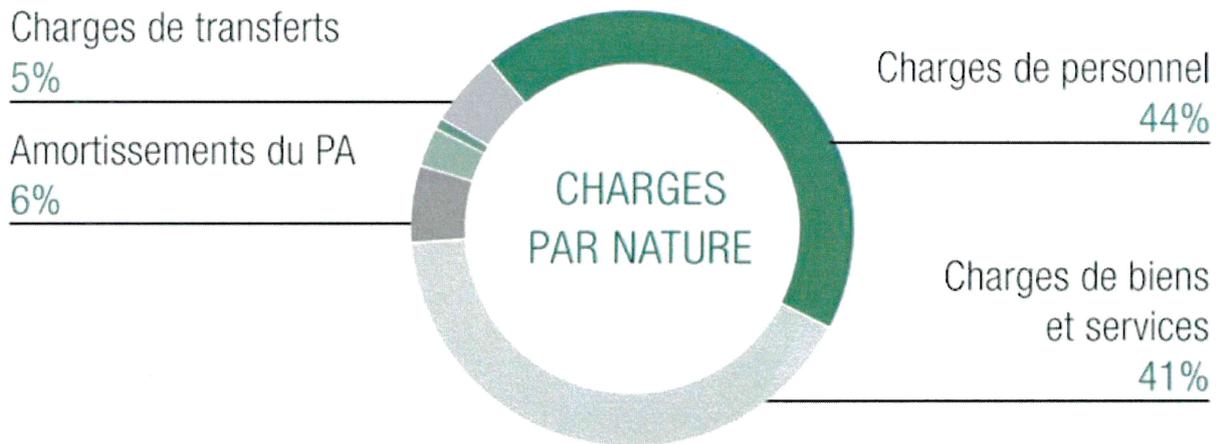


Le compte de résultats selon la classification fonctionnelle présente en vert foncé les charges et en vert clair les revenus. Le service forestier, qui correspond à 83% du budget, dégage un bénéfice de CHF 122'750.

Classification par nature des charges

La classification par nature est une vision qui permet de répondre à une question du type : combien la collectivité dépense-t-elle en biens et services ou encore en charges de personnel. Ces dernières conservent la première place des charges par nature avec 44%. Les charges de biens et services et les amortissements complètent le podium. Ces trois natures représentent 87% de l'ensemble des coûts.

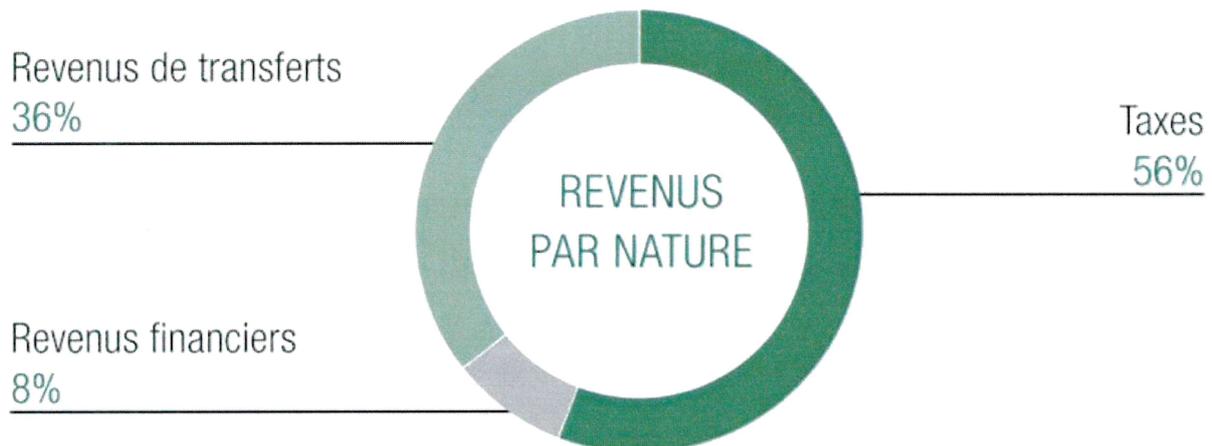
Compte de résultats – classification par nature



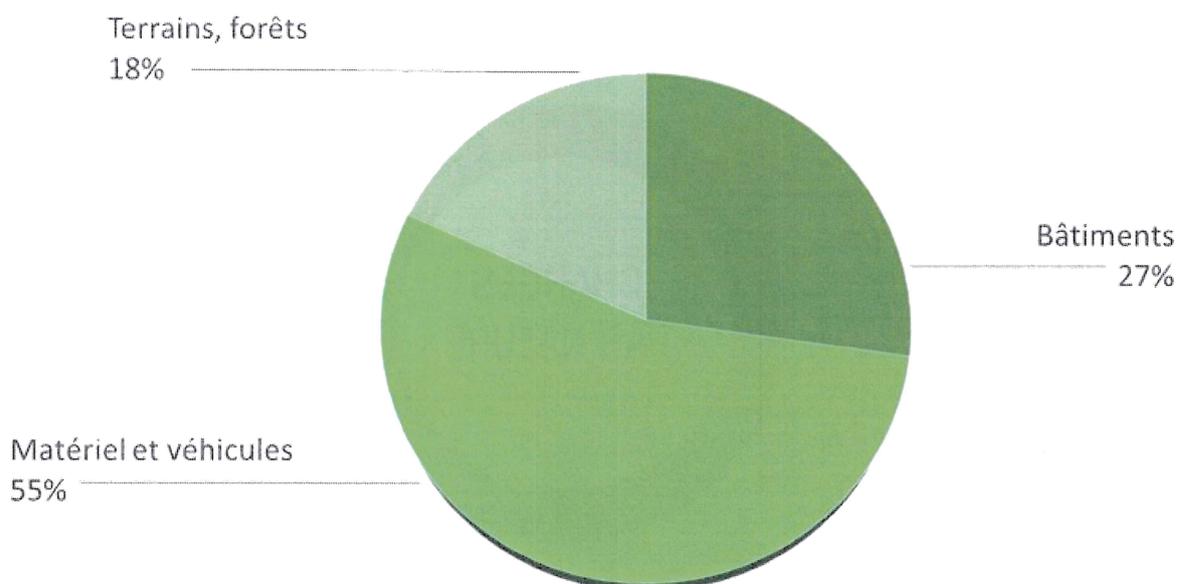
Classification par nature des revenus

Les taxes (principalement constituées de la facturation de l'activité du service forestier) représentent 56% des revenus totaux, suivies par les revenus de transfert (subventions et participations reçues).

Compte de résultats – classification par nature



Aucune question n'étant posée, Monsieur Grégoire Parchet transmet la parole à Madame la Présidente pour la suite de la présentation du compte des investissements du budget 2025.



	Dépenses	Recettes	Net
820 Service forestier	110 000	-	110 000
<i>Dépôt forestier</i>	30 000		
<i>Achat forêts</i>	20 000		
<i>Achat véhicules, machines</i>	60 000		
TOTAL	110 000	-	110 000

Madame la Présidente précise que plusieurs montants n'apparaissent pas au compte des investissements, soit parce qu'ils sont liés à du patrimoine financier ou soit parce qu'ils doivent être imputés dans le compte de résultats en conformité avec le MCH2, notamment les montants suivants :

- CHF 30'000 pour la mise aux normes de l'école du Jorat afin de permettre sa remise en exploitation.
- CHF 35'000 pour le remplacement du bloc froid de l'Auberge de la Bourgeoisie.
- CHF 90'000 pour le remplacement de l'ascenseur de l'Auberge de la Bourgeoisie.
- CHF 250'000 de réserve pour l'éventuelle acquisition du terrain à côté de l'école à Chenarlier.
- CHF 20'500 pour l'attribution du fonds de reboisement. Cela n'est plus obligatoire mais une volonté du garde forestier de conserver ce fonds qui pourra être utile en cas d'imprévu ou pour des projets spécifiques en lien avec la forêt.
- Et plusieurs investissements inférieurs à CHF 20'000 ou études, notamment pour l'étude de la valorisation du patrimoine bâti (école Chenarlier ou Chemex), comptabilisés dans le compte de résultats.

Synthèse du budget 2025

- Le budget 2025 de la Bourgeoisie prévoit un excédent de charges, ou diminution de fortune de CHF 21'800 après attribution au fonds de reboisement de CHF 20'500.
- La fortune nette est estimée au 31.12.2025 à 3.6 Mio.
- La marge d'autofinancement est estimée à CHF 134'800.
- Les investissements nets prévus se montent à CHF 110'000.
- La marge d'autofinancement couvrant totalement les investissements nets, il en résulte un excédent de financement de CHF 24'800.

La parole n'étant pas demandée parmi l'auditoire, Madame la Présidente propose de passer au vote pour l'approbation du budget présenté.

L'Assemblée primaire bourgeoise approuve, à main levée et à l'unanimité, le budget de l'exercice 2025 de la Bourgeoisie.

6. NOMINATION DE L'ORGANE DE VÉRIFICATION DES COMPTES

Conformément à l'art. 83 al. 2 de la Loi sur les communes et à l'art. 89 al. 1 de l'Ordonnance sur la gestion financière des communes (OGFCo), l'Assemblée primaire bourgeoise doit nommer, pour chaque législature, sur proposition du Conseil communal, un réviseur. Pour se conformer aux principes décidés concernant les compétences financières, le Conseil communal a sollicité trois offres pour ce mandat. Deux sociétés ont présenté une offre de services.

En séance du 3 février 2025, sur la base des deux offres reçues, le Conseil communal a décidé de proposer à l'Assemblée primaire bourgeoise la nomination de la fiduciaire Nofival SA, Ruelle des Anges 3, 1870 Monthey, pour la législature 2025-2028. En effet, le montant demandé pour ce mandat, allié à la bonne collaboration ainsi qu'à la parfaite maîtrise des comptes de la Bourgeoisie, a conforté le Conseil communal à vouloir poursuivre la collaboration.

Madame la Présidente propose de passer au vote pour la nomination de l'organe de vérification des comptes.

L'Assemblée primaire bourgeoise approuve, à main levée et à l'unanimité, de nommer la société Nofival SA, Ruelle des Anges 3, 1870 Monthey, en qualité d'organe de vérification des comptes pour la législature 2025-2028.

7. NOMINATION DE 9 MEMBRES DE LA COMMISSION BOURGEOISE POUR LA LEGISLATURE 2025-2028

Contrairement aux autres Commissions communales, soumises à l'approbation du Conseil communal uniquement et en conformité avec l'art. 51 de la loi sur les Communes, la nomination des membres de la Commission bourgeoise doit être validée par l'Assemblée primaire bourgeoise.

Par simplification, le Conseil communal demande à l'Assemblée si elle est d'accord de procéder en bloc à la nomination des 9 membres de la Commission bourgeoise proposés par les différents partis représentés au sein du Conseil communal. Cette proposition est acceptée à l'unanimité par l'Assemblée primaire bourgeoise.

Il s'ensuit la nomination formelle des 9 personnes suivantes en qualité de membre de la Commission bourgeoisiale, soit :

- M. Tagan Roland – Président de la Commission bourgeoisiale
- Mme Dubosson Isabelle
- M. Bellon Hervé
- M. Bellon Stéphane
- M. Berthoud Alain
- M. Donnet Martial
- M. Dubosson Albin
- M. Dubosson Florian
- M. Dubosson Joseph

L'Assemblée primaire bourgeoisiale approuve, à main levée et à l'unanimité, la nomination de ces 9 personnes. Madame la Présidente remercie les nouveaux membres de la Commission bourgeoisiale pour leur engagement au service de la Bourgeoisie ces quatre prochaines années.

Des remerciements sont également adressés aux membres de la Commission bourgeoisiale ayant cessé leur activité à fin 2024, soit MM. Jean-Pierre Baillifard, Yvan Bellon, Guy Dubosson, Nicolas Martenet et Thierry Martenet.

8. DEMANDE D'AGREGATION (DROIT DE BOURGEOISIE) : PRESENTATION ET ACCEPTATION

Selon l'article 17 du Règlement communal « Bourgeoisie » 2022, l'Assemblée primaire bourgeoisiale est seule compétente pour octroyer le droit de bourgeoisie.

Conformément à l'article 15 dudit règlement, une demande d'agrégation a été adressée par écrit à la Commission bourgeoisiale par M. Jacques Laurençon. La Commission a préavisé positivement cette demande, tout comme le Conseil communal qui a vérifié, selon l'article 16, que le demandeur réponde aux critères suivants :

- être ressortissant d'une commune valaisanne ;
- être domicilié sur le territoire de la commune depuis cinq ans ;
- être en possession d'un certificat de bonnes mœurs récent ;
- être en possession d'une attestation de l'Office des poursuites prouvant qu'aucune poursuite n'est engagée contre le requérant ou son conjoint ;
- prouver une situation stable.

M. Roland Tagan, Conseiller en charge de la Bourgeoisie et Président de la Commission bourgeoisiale, présente M. Jacques Laurençon, collaborateur auprès du service forestier.

L'Assemblée primaire bourgeoisiale approuve, à main levée et à l'unanimité, d'accorder le droit de bourgeoisie à M. Jacques Laurençon, domicilié à Chemin de Torrence 14, 1872 Troistorrents. Des applaudissements couronnent la nomination du nouveau bourgeois qui s'exprime à son tour afin de remercier l'Assemblée de l'honneur qu'elle lui fait. Madame la Présidente précise que les enfants mineurs de M. Laurençon auront également le droit de bourgeoisie d'office.

9. DIVERS

Madame la Présidente informe que le travail de rapprochement entre les triages forestiers se poursuit. Une convention avec Monthey est en cours de validation pour le mandat de prestation de l'entretien de leurs forêts. En cas de fusion avec le triage des Dents du Midi, cet accord sera intégré à la démarche.

Il est répondu aux questions suivantes :

- ✓ Pour quelle raison l'ordre du jour ne figure plus dans le journal communal qui renvoie à un QR code ?

Cette façon de procéder permet une certaine souplesse pour ajouter des points supplémentaires jusqu'à 20 jours de délai légal, sans la contrainte du délai d'impression conséquent du journal communal. L'ordre du jour est visible sur les différents piliers publics, affiché à l'écran et disponible au Greffe municipal.

- ✓ Si un bourgeois se marie avec une personne hors commune, elle acquiert d'office la bourgeoisie. Comment se fait-il que l'inverse ne soit pas valable ?

C'est une disposition qui n'est pas du ressort de la Commune ou de la Bourgeoisie, elle relève de l'Etat civil.

- ✓ M. Roland Tagan informe que les armoiries de la Bourgeoisie seront à nouveau exposées dans l'Auberge de la Bourgeoisie.

La parole n'étant plus demandée parmi l'auditoire, Madame la Présidente clôt l'Assemblée primaire bourgeoise. Elle remercie le Conseil communal et l'ensemble des collaborateurs qui ont permis la bonne tenue de cette Assemblée, ainsi que toutes les personnes présentes pour leur participation. Elle précise pour les personnes intéressées à partager le verre de l'amitié avant de rentrer chez elles que l'Auberge de la Bourgeoisie est ouverte.

Pour la Bourgeoisie :

C. Cipolla, Présidente



E. Donnet-Monay, Secrétaire

